Cinquante deuxième année. - N ° 229 A Vendredi 30 novembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 932

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

344 147 707 RCS Montpellier.
CONSEILS SERVICES PRESTATIONS SARL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : CSP.
Capital : 27000 EUR.
Adresse : 18, boulevard Benjamin Milhau, 34000 Montpellier.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PRAXIS LANGUEDOC Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 € Siège social : L'Arche du Sud, 9 rue Ernest Cognacq ZAC de Bonne Source, 11100 Narbonne RCS NARBONNE 752 734 004 ——————————— CONSEILS SERVICES PRESTATIONS Société par Actions Simplifiée au capital de 27.000 € Siège social : 18 Boulevard Benjamin Milhaud, 34070 Montpellier RCS MONTPELLIER 344 147 707 AVIS DE TRAITE DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Narbonne du 15 novembre 2018, les sociétés PRAXIS LANGUEDOC et CONSEILS SERVICES PRESTATIONS ont établi un traité de fusion par voie d'absorption de la société CONSEILS SERVICES PRESTATIONS par la société PRAXIS LANGUEDOC, à qui la société absorbée apporterait la totalité de son actif, soit 746.613 €, à charge de la totalité de son passif, soit 197.171 €, soit un apport net de 549.442 €. Le mali de fusion est de 295.558 €. La société PRAXIS LANGUEDOC détenant la totalité des actions de la société CONSEILS SERVICES PRESTATIONS, il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Compte tenu de la situation décrite, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2018 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société CONSEILS SERVICES PRESTATIONS sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le traité de fusion a été déposé : -au Greffe du Tribunal de Commerce de Narbonne, au nom de la société PRAXIS LANGUEDOC, absorbante, le 26 novembre 2018. -au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier, au nom de la société CONSEILS SERVICES PRESTATIONS, absorbée, le 23 novembre 2018..